

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 27 juin 2011**

L'an deux mille onze le 27 juin à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie GUERIN - Laurent GODARD – Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Jean-François PONCET - François MARTIN - Sandrine MIOTTO – Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Alain DONGUY à Fabienne SENTIS
Valérie BARTHEL à Laurent GODARD
Agnès MAILLET à Agnès MARTIN-BIGAY
Anne GERIN à Monique DEVEAUX
Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN
Jean-Claude BLANCHET à Olivier GOY

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN, Cathie RIVOIRE, Jean-Jacques THILLIEZ

Secrétaire de séance : Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT

TA/DB

7531 – Environnement – Installations classées pour la protection de l'environnement – Avis sur la demande de ré actualisation d'autorisation d'exploiter – Vertaris SAS

Monsieur François MARTIN, Conseiller Municipal délégué aux Travaux et à la Prévention des Risques informe le Conseil Municipal que par arrêté préfectoral n°2011124-0024 du 4 mai 2011, il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de demande de réactualisation des conditions d'exploitation présentée par l'établissement VERTARIS SAS, sise 379 rue Louis Armand à Centr'Alp.

La société souhaite diversifier son activité dans la production de produits et matériaux d'isolation sur une base de 100% de fibres recyclés pour le secteur de la construction et du bâtiment.

Sur le plan administratif, le site de Voreppe est un établissement classé soumis à autorisation au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

L'exploitation du site est actuellement régie par l'arrêté préfectoral d'autorisation n°2006-05131 du 27 juin 2006.

Le 9 décembre 2009, la société a déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter afin de réactualiser cet arrêté.

Le préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 6 juin au 6 juillet 2011.
Il appartient au conseil municipal de donner son avis sur cette demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique.

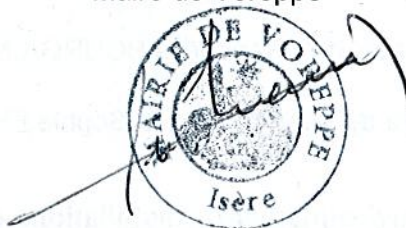
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après avis favorable de la Commission Aménagement Durable du Territoire et Urbanisme du 1^{er} juin 2011

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur le dossier de demande d'autorisation présenté par VERTARIS SAS avec les recommandations suivantes :
-Prise en compte des données sismiques mises à jour : Commune classée en 4 (intensité moyenne)

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 28 juin 2011
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 27 juin 2011

L'an deux mille onze le 27 juin à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie GUERIN - Laurent GODARD – Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Jean-François PONCET - François MARTIN - Sandrine MIOTTO – Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Alain DONGUY à Fabienne SENTIS
Valérie BARTHEL à Laurent GODARD
Agnès MAILLET à Agnès MARTIN-BIGAY
Anne GERIN à Monique DEVEAUX
Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN
Jean-Claude BLANCHET à Olivier GOY

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN, Cathie RIVOIRE, Jean-Jacques THILLIEZ

Secrétaire de séance : Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT

TA/DB

7532 - Foncier - Cession parcelle AV 110 – Rue Hector Berlioz

Monsieur Michel MOLLIER, Adjoint chargé de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, informe le conseil municipal que la commune a engagé une négociation foncière sur la parcelle AV 110, avec l'association Habitat et Humanisme au regard d'un projet de réhabilitation du bâtiment existant sis rue Hector Berlioz.

Le projet comporte 3 logements dont 1 T3 Plus, 1T3 Plai, et 1T1b Plai.

Par courrier du 16 mai dernier, l'association a donné son accord pour une acquisition d'un montant de 40 000 euros, conforme à l'avis de France domaines du 12 avril 2011.

Après avis favorable de la Commission Aménagement Durable du Territoire et Urbanisme du 11 avril 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal :

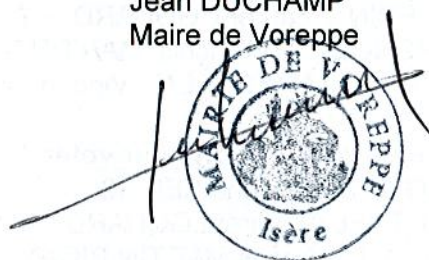
- D'approuver la cession à l'amiable de la parcelle AV 110 au prix de 40 000 euros.
- D'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur Michel MOLLIER, Adjoint chargé de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, à signer les actes et à faire tout ce qui sera nécessaire en vue de régulariser le transfert de propriété.
- D'autoriser Habitat et Humanisme à déposer les autorisations d'urbanisme correspondantes

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 28 juin 2011

Jean DUCHAMP

Maire de Voreppe



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 27 juin 2011**

L'an deux mille onze le 27 juin à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie GUERIN - Laurent GODARD – Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Jean-François PONCET - François MARTIN - Sandrine MIOTTO – Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Alain DONGUY à Fabienne SENTIS
Valérie BARTHEL à Laurent GODARD
Agnès MAILLET à Agnès MARTIN-BIGAY
Anne GERIN à Monique DEVEAUX
Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN
Jean-Claude BLANCHET à Olivier GOY

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN, Cathie RIVOIRE, Jean-Jacques THILLIEZ

Secrétaire de séance : Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT
TA/DB

7533 – Vie associative – Subvention au Comité de jumelage

Monsieur Jean-Louis Chenevas-Paule, adjoint chargé de l'Animation de la Vie Locale et de la Culture, rappelle que le Conseil Municipal souhaite apporter un soutien financier aux associations qui en font la demande, en tenant compte de la qualité de leur projet et de leur implication dans l'animation de la vie locale.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 5,000 € au Comité de Jumelage.

Cette subvention ne tient pas compte du projet de développement d'un jumelage avec la Ville Portugaise d'Alcobaça, qui pourra faire l'objet d'un financement complémentaire le cas échéant.

Après avis favorable de la Commission Animation Vie Locale du 14 juin 2011, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le versement de la subvention au comité de jumelage.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 27 juin 2011**

L'an deux mille onze le 27 juin à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie GUERIN - Laurent GODARD – Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Jean-François PONCET - François MARTIN - Sandrine MIOTTO – Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Alain DONGUY à Fabienne SENTIS
Valérie BARTHEL à Laurent GODARD
Agnès MAILLET à Agnès MARTIN-BIGAY
Anne GERIN à Monique DEVEAUX
Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN
Jean-Claude BLANCHET à Olivier GOY

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN, Cathie RIVOIRE, Jean-Jacques THILLIEZ

Secrétaire de séance : Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT

TA/DB

7534 - Avenant 2011/2014 au Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Fabienne SENTIS, adjointe chargée de la solidarité et de la politique de la ville expose au Conseil municipal qu'un contrat urbain de cohésion sociale a été signé à l'échelle du Pays Voironnais le 20 mars 2007 pour une durée de 3 ans, prolongé tacitement d'un an du fait d'une réflexion nationale sur la réforme sur la géographie prioritaire de la politique de la ville. L'État ayant affiché sa volonté de reconduire ce dispositif, le Pays Voironnais a été sollicité mi mai 2011 pour la signature d'un avenant au contrat initial pour les années 2011/2014.

Ces contrats visent à permettre une amélioration de la cohésion sociale et du cadre de vie des quartiers sensibles en favorisant les initiatives transversales autour des questions liées à l'habitat, à la réussite éducative et au soutien à la parentalité, à la prévention de la délinquance, à l'accès à l'emploi et au développement économique, à la santé, au développement de pratiques culturelles et sportives.

Le développement de la démocratie participative, la citoyenneté et la participation des habitants est recherchée pour permettre une meilleure intégration des habitants à la vie de leur cité et favoriser un mieux vivre au sein de leur quartier dans des conditions et un environnement amélioré et agréable.

Ces objectifs ambitieux se concrétisent par la mise en œuvre d'actions de différents opérateurs (Collectivités locales, établissements publics, associations, bailleurs...), qui peuvent être financées par différents partenaires que sont l'État, le Conseil Régional, le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales. Chaque financeur en fonction de ses compétences définit des priorités qu'il affiche clairement dans la convention.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale définit des niveaux de priorités des quartiers en fonction d'indicateurs sociaux-économiques observés sur un territoire. Ces niveaux sont répartis en niveau 1, 2 et 3. Le niveau 1 étant le niveau le plus prioritaire, le niveau 3, le moins prioritaire. Le Pays Voironnais compte trois quartiers intégrés dans la géographie du CUCS : deux à Voiron en niveau 2 (Baltiss et Grand Brunetière) et un à Voreppe en niveau 3 (Bourg Vieux).

Au regard de l'intérêt du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour le quartier de BOURG VIEUX et après avis favorable de la commission Solidarité et Politique de la Ville du 15 juin 2011, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 2011/2014.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 28 juin 2011
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 27 juin 2011

L'an deux mille onze le 27 juin à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie GUERIN - Laurent GODARD – Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Jean-François PONCET - François MARTIN - Sandrine MIOTTO – Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Alain DONGUY à Fabienne SENTIS
Valérie BARTHEL à Laurent GODARD
Agnès MAILLET à Agnès MARTIN-BIGAY
Anne GERIN à Monique DEVEAUX
Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN
Jean-Claude BLANCHET à Olivier GOY

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN, Cathie RIVOIRE, Jean-Jacques THILLIEZ

Secrétaire de séance : Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT

TA/DB

7535 – Motion relative au Contrat Urbain de Cohésion Sociale et au dispositif de réussite éducative

Un diagnostic social et urbain a été réalisé en 2005 par la communauté d'agglomération du Pays Voironnais sur trois quartiers du territoire : Baltiss et Grand Brunetière à Voiron et Bourg Vieux à Voreppe. Ce diagnostic actualisé en janvier 2011 a permis de mettre en évidence des indicateurs socio-économiques inquiétants sur ces quartiers, proches ou parfois au dessus de ceux des Z.U.S (Zones Urbaines Sensibles).

Ce constat inquiétant a favorisé l'émergence d'une forte ambition politique à l'égard de ces quartiers. Cette ambition s'est traduite par la signature d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale en mars 2007 et par la création d'un Groupement d'Intérêt Public pour faire vivre le dispositif de de réussite éducative en janvier 2008 avec une priorité d'intervention sur les quartiers C.U.C.S.

Cette dynamique récente est aujourd'hui mise en péril par un désengagement financier important de l'État. En effet, si ces dispositifs sont pérennisés en terme de contractualisation, il n'en demeure pas moins que :

- La baisse des financements de l' A.C.S.E dans le cadre du C.U.C.S a été de 53 % entre la programmation 2010 et la programmation 2011(- 27 % tous financeurs confondus), baisse explicitée par une volonté de recentrer les efforts financiers de l'État sur des quartiers jugés plus prioritaires (de niveau 1).

- Le dispositif de réussite éducative est également confronté à une chute brutale des financements de l'État : moins 70 % entre 2010 et 2011, du fait d'une baisse de crédit.

Ces mesures impactent particulièrement le service éducation de la commune de Voreppe: six actions subventionnées dans le cadre du C.U.C.S et du D.R.E par l'État en 2009 à hauteur de 25 976 € ne le sont plus qu'à hauteur de 500 € en 2011 !

La commune doit redimensionner chacune de ses actions au détriment des populations les plus en difficultés.

Alors que le Pays Voironnais et les communes urbaines s'engagent conjointement dans un vaste projet de restructuration urbaine en lieu et place de l'Etat, mobilisant des moyens financiers sans précédent sur ces quartier, l'Etat par son retrait limite les capacités d'accompagnement d'un tel projet.

Pour ces raisons, le conseil municipal par cette motion, qui sera transmise à M le Préfet ::

- **réaffirme** son attachement au Contrat Urbain de Cohésion Sociale et au dispositif de Réussite éducative qui permettent :

- de renforcer les politiques de droit commun
- de mettre en œuvre un véritable projet de développement social et urbain concerté avec l'ensemble des acteurs d'un territoire au profit des plus fragiles
- de répondre concrètement aux problématiques identifiées sur un quartier afin de le transformer durablement et d'en faire un quartier "comme les autres"
- de mobiliser les habitants en les rendant "acteurs" du changement
- de conduire une véritable politique préventive dans l'ensemble des champs de la politique de la ville et de la réussite éducative

Les évaluations continues de ces dispositifs ont permis d'en mesurer toute la pertinence et l'efficience.

- **s'inquiète** du désengagement financier de l'État, acteur majeur dans ces politiques contractuelles :Bourg Vieux, considéré comme moins prioritaire est pleinement impacté.

- sollicite un réexamen d'urgence des financements accordés.

Le Conseil municipal approuve cette motion à l'unanimité.

Voreppe, le 28 juin 2011
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 27 juin 2011

L'an deux mille onze le 27 juin à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie GUERIN - Laurent GODARD – Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Jean-François PONCET - François MARTIN - Sandrine MIOTTO – Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Alain DONGUY à Fabienne SENTIS
Valérie BARTHEL à Laurent GODARD
Agnès MAILLET à Agnès MARTIN-BIGAY
Anne GERIN à Monique DEVEAUX
Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN
Jean-Claude BLANCHET à Olivier GOY

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN, Cathie RIVOIRE, Jean-Jacques THILLIEZ

Secrétaire de séance : Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT

TA/DB

7536 - Restructuration du quartier de Bourg-Vieux – Maison du Projet – Demande de subvention

Madame Fabienne SENTIS, adjointe chargée de la solidarité et de la politique de la ville expose au Conseil municipal que suite au projet de restructuration urbaine du quartier de Bourg-Vieux, une demande de subvention à la Région Rhône-Alpes va être proposée.

Le projet de restructuration du quartier de Bourg Vieux prévoit la création d'un lieu d'information, d'écoute et de médiation avec les habitants sur le projet de rénovation urbaine.

La création de la « maison du projet » s'inscrit pleinement dans les objectifs de gouvernance du projet de concertation avec les habitants, les associations et les professionnels.

Situé dans l'ancien local commercial inoccupé, propriété de Pluralis, qui est mis à disposition par convention à la ville pour le projet.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Coût de l'opération : 59 364 € HT
- Participation Pluralis : 17 750 € HT
- Participation Ville de Voreppe : 26 773 € HT
- Subvention CDDRA : 14 841 € HT

Après Avis favorable de la Commission Solidarité et Politique de la Ville du 15 juin 2011, il est demandé au Conseil municipal de :

- valider la rénovation d'un local commercial inoccupé en « Maison du projet »
- valider le plan de financement proposé
- demander une subvention de 14 841 € au titre du Contrat de développement durable Rhône-Alpes

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 28 juin 2011
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 27 juin 2011**

L'an deux mille onze le 27 juin à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie GUERIN - Laurent GODARD – Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Jean-François PONCET - François MARTIN - Sandrine MIOTTO – Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Alain DONGUY à Fabienne SENTIS
Valérie BARTHEL à Laurent GODARD
Agnès MAILLET à Agnès MARTIN-BIGAY
Anne GERIN à Monique DEVEAUX
Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN
Jean-Claude BLANCHET à Olivier GOY

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN, Cathie RIVOIRE, Jean-Jacques THILLIEZ

Secrétaire de séance : Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT

TA/DB

7537 - Éducation – Participation des communes aux frais de scolarisation des élèves extérieurs – Année 2010-2011

Madame Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT adjointe chargée de l'administration générale, de l'éducation et de la petite enfance rappelle que la loi du 22 Juillet 1983, prévoit la prise en charge financière par les communes des coûts de scolarité, y compris quand les enfants sont scolarisés en dehors de leur commune de résidence.

Pour l'année scolaire 2010-2011, 17 élèves de communes extérieures sont scolarisés à Voreppe répartis comme suit :

- 9 élèves fréquentent les écoles maternelles ou élémentaires
- 8 élèves fréquentent la CLIS 1 (classe d'intégration scolaire) à Stravinski.

Les communes concernées sont : St Jean de Moirans, La Buisse, St Julien de Ratz, Pommiers la Placette, St Laurent du Pont, St Nicolas de Macherin, St Christophe sur Guiers, Coublevie et le Fontanil Cornillon.

Proposition de tarif pour l'année scolaire 2010-2011 :

- 375 € par élève et par an pour les élèves scolarisés en maternelle ou en élémentaire
- 500 € par élève et par an pour les élèves scolarisés en CLIS 1

Après avis favorable de la Commission Éducation et Petite Enfance du 7 juin 2011, il est demandé au conseil municipal de valider ces tarifs.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe le 28 juin 2011
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe



L'an deux mille onze le 27 juin à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie GUERIN - Laurent GODARD – Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Jean-François PONCET - François MARTIN - Sandrine MIOTTO – Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Alain DONGUY à Fabienne SENTIS
Valérie BARTHEL à Laurent GODARD
Agnès MAILLET à Agnès MARTIN-BIGAY
Anne GERIN à Monique DEVEAUX
Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN
Jean-Claude BLANCHET à Olivier GOY

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN, Cathie RIVOIRE, Jean-Jacques THILLIEZ

Secrétaire de séance : Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT

TA/DB

7538 - Éducation – Adhésion au réseau Français des Villes Éducatrices

Monsieur Julien CORNUT, conseiller municipal informe le Conseil municipal de la volonté des élus d'adhérer au réseau français des villes éducatrices (créé en 1998).

Il s'agit de s'investir dans une démarche éducative locale dépassant le domaine strictement scolaire, qui développe une approche transversale des questions éducatives et faisant de la ville un agent co-éducateur (à travers la citoyenneté, la démocratie participative, les projets culturels, la planification urbaine, la politique environnementale...)

L'objectif est

- d'échanger des informations,
- de confronter des expériences,
- d'organiser des rencontres régulières, afin de développer de nouveaux liens et de débattre sur tout sujet s'inscrivant dans les orientations définies par la Charte des villes éducatrices
- de développer une capacité collective à s'exprimer sur des orientations ou décisions nationales pouvant avoir une influence sur les politiques développées par les villes.

L'adhésion à ce réseau pour 2011 est de 220 euros pour une ville de moins de 50 000 habitants.

Après avis favorable de la Commission Éducation et Petite Enfance du 10 Mai 2011, il est demandé au conseil municipal de valider cette demande.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 28 juin 2011

Jean DUCHAMP

Maire de Voreppe



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 27 juin 2011**

L'an deux mille onze le 27 juin à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie GUERIN - Laurent GODARD – Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Jean-François PONCET - François MARTIN - Sandrine MIOTTO – Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Alain DONGUY à Fabienne SENTIS
Valérie BARTHEL à Laurent GODARD
Agnès MAILLET à Agnès MARTIN-BIGAY
Anne GERIN à Monique DEVEAUX
Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN
Jean-Claude BLANCHET à Olivier GOY

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN, Cathie RIVOIRE, Jean-Jacques THILLIEZ

Secrétaire de séance : Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT

TA/DB

7539 – Décisions Administratives

En application des dispositions de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire communique au Conseil Municipal les décisions administratives qu'il a été amené à prendre :

- 2011/005 : Décision de se faire assister devant le tribunal administratif par Maître KOVARIK-OVIZE Dossier 10LY 0759**
2011/006 : Décision de se faire assister devant le tribunal administratif par Maître KOVARIK-OVIZE Dossier 10LY 02761

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions administratives.

Voreppe le 28 juin 2011
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

